

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/08/24/2017013132/justel>

Dossier numéro : 2017-08-24/07

Titre

24 AOUT 2017. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant, au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, les délégations de compétences et de signatures accordées au directeur général et au directeur général adjoint, les modalités d'exercice de l'avis du coordinateur administratif dans les matières relevant de sa compétence et portant dispositions diverses

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 30-01-2020 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 14-09-2017 page : 84125

Entrée en vigueur : 01-01-2018

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 1

[CHAPITRE II.](#) - Fonctionnement

Art. 2-6

[CHAPITRE III.](#) - Missions à l'étranger

Art. 7

[CHAPITRE IV.](#) - Marchés publics

Art. 8-9

[CHAPITRE V.](#) - Personnel

Art. 10

[CHAPITRE VI.](#) - Disposition diverse

Art. 11

[CHAPITRE VII.](#) - Dispositions abrogatoire et transitoire

Art. 12-13

[CHAPITRE VIII.](#) - Dispositions finales

Art. 14-15

Texte